appro formation

Audit – Prévention – Partenariat
Réglementation – Organisation

ACCROCHEUR



1 / Personnel concerné :

Tout personnel de plus de 18 ans amené à effectuer des manœuvres ferroviaire.

2 / Pré-requis :

Savoir lire et écrire.
Etre apte médicalement à la conduite d'un locotracteur

3 / Objectifs :

Etre capable d'effecteur des manœuvres d'accrochage et de décrochage de wagons dans le respect des règles de sécurité et de savoir faire.

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques en matière de manœuvres et de code de signalisation ferroviaire.

4 / Moyens pédagogiques :

Support de cours formateurs en vidéo projection.

5 / Equipements

Les stagiaires doivent être équipés des E.P.I. pour la pratique.

PROGRAMME

6 / FORMATION THEORIQUE

- Identification et rôles des différentes instances et organismes de prévention,
- Responsabilité civile, pénale en cas d'accident
- Reconnaissance des matériels : sabot d'enrayage, crochet cale, cale antidérive,….
- Reconnaissance des véhicules : attelages manuel et automatique,
- Les positions des freins,
- Reconnaissance des signaux, optiques, de jour, de nuit,
- Les signaux acoustiques,
- Les techniques d'attelages des véhicules techniques de dételages.
- Manœuvres préliminaires : véhicule à l'arrêt, robinet d'air fermé
- Freinage des véhicules
- Utilisation des matériels d'immobilisations
- Manœuvres des organes mobiles
- Déplacement des véhicules
- Technique de poussée, utilisation des outils appropriés
- Utilisation du sabot d'enrayage et du crochet de cale
- Accès aux véhicules
- Monter ou descendre des véhicules : les marchepieds, les 3 points d'appui,…
- Accès aux parties hautes des véhicules : wagon-citerne,…
- Equipement individuel de protection

7 / FORMATION PRATIQUE

- Exercice d'accrochage et décrochage wagon
- Mise en pratique de la manutention manuelle
- Technique gestuelle pour limiter les efforts sur la colonne vertébrale

8 / EVALUATION / TEST

- Un test théorique et pratique sera effectué à l'issue de la formation. Il aura pour but d'attester les capacités du salarié à accomplir en sécurité sa tâche à effectuer

9 / Durée :

- Petit embranché : 2 jours
- Moyen embranché : 4 jours
- Gros embranché : 5 jours

10 / Nombre de participants :

6 personnes maximum

11 / Lieu du stage :

Sur le site de l'entreprise

12 / Matériel :

Voies ferrées, wagons, locotracteur, zone d'évolution

13 / Documents stagiaires :

Livret stagiaire

Réglementation : Décret n° 92-352 du 01/04/92 – Arrêté du 04/12/92

Siège Social : 3 Clos de la Herse – 57420 POURNOY LA CHETIVE – Belleville : ZI Prosper Cabirol – 54940 BELLEVILLE
R.C.S. Metz TI 501-803-829-00016 - FR 17501803829 - SARL au capital de 12 000 € - N° déclaration d'activité : 41 57 02655 57
Tél: 03 83 24 22 78 – Fax: 03 83 23 46 69 - Port : 06 71 09 65 52 - Email : appro.formation@orange.fr - Site : www.appro-formation.com